

# Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-10-11

Titre abrégé : Énergie résidentielle exempte de taxe

Description : Fin de l'application de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) aux frais d'énergie résidentielle payés pour les résidences principales, à compter de l'exercice 2020-2021.

Ligne(s) d'exploitation : Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Demande d'énergie résidentielle par type d'énergie	<a href="#">Office national de l'énergie, Base de données sur la consommation d'énergie</a>
	Prix de l'énergie	<a href="#">Office national de l'énergie</a>
	Émissions de gaz à effet de serre (GES)	<a href="#">Base de données sur la consommation d'énergie</a>
	Part des dépenses moyennes en énergie consacrée à la résidence principale	<a href="#">Enquête de Statistique Canada sur les dépenses des ménages</a>
	Taux effectifs des taxes de vente	<a href="#">Agence du revenu du Canada</a>

Estimation et méthode de projection : Pour la période allant de 2020 à 2029, les chiffres liés à la demande d'énergie résidentielle et aux prix de détail de l'énergie ont été tirés des projections de l'offre et de la demande énergétiques produites par l'Office national de l'énergie (scénario de référence). Les prix de l'énergie ont ensuite été réduits pour annuler l'effet de la tarification du carbone, compte tenu des émissions de GES calculées selon les divers types d'énergie utilisés.

Les taux effectifs des taxes de vente ont été appliqués aux prix de l'énergie et à la demande d'énergie, ce qui a permis d'obtenir le coût de la mesure proposée. De ce coût ont ensuite été soustraites les dépenses énergétiques concernant les résidences secondaires (soit environ 3 % des dépenses moyennes consacrées à l'énergie résidentielle).

Évaluation de l'incertitude : L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. Elle a été effectuée à l'aide d'un modèle de microsimulation, et les données sont de bonne qualité. Le coût estimé est sensible aux progrès technologiques, aux prix de l'énergie et aux politiques sur la tarification du carbone. Aucune réponse comportementale n'est prévue.



## Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-	1 348	1 338	1 340	1 361	1 379	1 398	1 411	1 421	1 432

### Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.